REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

WILAYA DE TIMIMOUN
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET MOYENS
BUREAU DU CONTENTIEUX DE LA REGLEMENTATION
ET DES MARCHES PUBLICS
N.I.F : 423006000049099
Tél N°044006363
ROUTE MASSINE TIMIMOUN
INTITULE DE L'OPERATION : Rehabilitation du Reseaux D'alimentation En Eau Potable de la ville De Timimoun (w. Timimoun)

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

Conformément à la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément au Décret présidentiel n° :15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ,la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de TIMIMOUN informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à L' AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 18/2026. publié dans les quotidiens (الغد الجزائري et الحياة en date : 22/09/2026) et Journal électronique بلادي انفو et Dzwatch en date : 22/09/2026 et bomop , qu'après l'ouverture des plis examen et résultats de la commission d'évaluation des offres le marché est attribué provisoirement les entreprises cite ci-dessous

Nature du projet	Attribué à l'Entreprise	Montant du soumissionnaire (DA/TTC)	Montant du soumissionnaire (DA/TTC) Après vérification	Délai de réalisation	Critères de choix
Rehabilitation du Reseaux D'alimentation En Eau Potable de la ville De Timimoun (w. Timimoun)	**EURL ALPHA GLOBE Gérant mamou mohammed – Timimoun - NIF 002549089404504**	17.379.890,50	17.379.890,50	03 mois	Conformément aux critères fixés dans le cahier des charges

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher de la Direction au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de la présente attribution provisoire.

Les soumissionnaires peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de TIMIMOUN dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la 1ère publication de la presse et au BOMOP.

ANEP 2616036590 DzWatch 09/11/2026